

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2410- 02

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 14
Présents : 8+5 proc
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Christian DI MARTINO – Sandrine
BARRALIS – Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC – Béatrice ROZIER
– Michel CORSINI

Absents excusés : Chantal BARBIER – Patrice MARTIN – Eliane CALDEI-
VIDAL – Fabrice FONTAINE – Fabienne GALLI

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Demande de subvention auprès
Du Département des Alpes-Maritimes
Pour des actions culturelles,
Sportives et de loisirs – Année 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met en œuvre tout au long de l'année des actions culturelles, sportives et de loisirs avec le concours des associations.

Ces différentes activités rencontrent un succès grandissant avec un réel engouement pour dynamiser davantage le village avec l'instauration de nouveaux événements en 2025.

Aussi, afin de pouvoir poursuivre ces actions, Monsieur le Maire propose de solliciter le Département des Alpes-Maritimes pour l'obtention d'une subvention de 14 000 € soit 50 % de nos dépenses estimées à 28 000 € pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** le soutien du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 14 000 € pour l'organisation d'événements culturels, sportifs et de loisirs en 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à la bonne exécution de ces actions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire,



Christian DI MARTINO

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 04/10/2024
Qualité : Maire